



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 01 avril 2016

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE - Programmation 2016 des actions du contrat de ville de Grenoble-Alpes Métropole

Délibération n°

Rapporteur : Renzo SULLI

PROJET

Mesdames, Messieurs,

La Politique de la ville est la quatrième compétence de Grenoble-Alpes Métropole. Elle est exercée depuis l'année 2000 dans le cadre des lois et orientations successives définies par l'Etat. Elle se traduit principalement par la mise en œuvre, le pilotage et le cofinancement de contrats et de dispositifs partenariaux.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi n°2014-173 du 21 février 2014) a instauré des contrats de ville à compter du 1er janvier 2015. Elle a précisé que les projets de renouvellement urbain sont désormais inclus dans les contrats de ville.

Une délibération du 3 juillet 2015 a approuvé le document du contrat de ville 2015-2020 et ses annexes et a autorisé le Président à le signer.

Le contrat de ville de Grenoble Alpes Métropole a été approuvé et signé par l'ensemble des partenaires le 9 juillet 2015.

Les territoires concernés par le contrat sont :

Commune	Habitants en Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)	Habitants en Quartier en veille active (QVA)
Grenoble	23 080	0
Echirolles	9 970	0
Saint Martin d'Hères	2 570	12 759
Le Pont de Claix	2 050	2 953
Fontaine	1 730	9 738
Eybens	0	2 866
Saint Egrève	0	11 969
Saint Martin le Vinoux	0	2 167
Total	39 400	42 452

Les noms des QPV sont les suivants :

- **Grenoble** : Alma Très Cloîtres, Mistral Lys rouge Camine, Teisseire Abbaye Jouhaux Châtelet, Villeneuve Village Olympique,
- **Echirolles** : Essarts Surieux, la Luire Viscoise, Village sud,
- **Saint Martin d'Hères** : Renaudie Champberton La Plaine,
- **Fontaine** : Alpes Mail Cachin,
- **Pont de Claix** : Iles de Mars Olympiades.

Le contrat de ville se décline en quatre piliers. Ils définissent les enjeux, les axes stratégiques et les objectifs opérationnels (le document complet du contrat de ville est disponible sur le site de la Métropole).

- **LE PILIER EGALITE ET CITOYENNETE** : lutte contre les discriminations, égalité femmes / hommes, jeunesse, participation des habitants, accès et usages du numériques.
 - Ces thématiques sont transversales aux trois autres piliers :
- **LE PILIER COHESION SOCIALE** : santé, accès aux droits et non recours, culture sport et loisirs, éducation et parentalité et prévention de la délinquance et de la tranquillité publique,
- **LE PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI,**
- **LE PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE.**

La programmation 2016

Au titre de la programmation 2016 du contrat de ville, il est proposé au Conseil métropolitain d'apporter le soutien de Grenoble-Alpes Métropole, par voie de subvention, à **216 actions** (202 en 2015) portées par des associations, bailleurs, Centres Communaux d'Action sociale et autres, et de répartir la somme globale de **988 700 €** sur un coût prévisionnel d'action de 8 971 850 € au titre des crédits de fonctionnement (soit environ 11% du coût total prévisionnel des actions) sur la base d'une inscription budgétaire 2016 de **1 160 500 €** (dont 1 020 000 € en subvention).

Des conventions particulières avec les porteurs bénéficiant de subventions dépassant un total de 23 000 € seront établies.

La programmation 2016 est présentée par pilier du Contrat de ville. La liste exhaustive des actions et le financement est annexée à la présente délibération.

Thématique	Montant attribué	Part du total attribué	Nombre d'actions
Cohésion sociale	428 200	44%	102
Emploi et dev éco	276 500	28%	41
Egalité citoyenneté	174 000	17%	43
Cadre de vie et RU	110 000	11%	30
Total	988 700	100%	216

➤ LE PILIER EGALITE ET CITOYENNETE

EGALITE ET CITOYENNETE	Montant attribué	Nombre d'actions
Lutte contre les discriminations et égalité femmes / hommes	59 000	10
Jeunesse	14 000	5
Participation des habitants	89 500	25
Accès et usages du numérique	11 500	3
TOTAL	174 000	43

Lutte contre les discriminations et égalité femmes / hommes :

La Métropole développe son intervention et veille à l'inscription de cette priorité transversale dans toutes les thématiques. Elle soutient les actions favorisant la prise en compte de ces problématiques. Elle poursuit son soutien au centre ressource métropolitain la Maison de l'égalité femmes / hommes.

Au total pour la thématique « lutte contre les discriminations et égalité femmes / hommes », les engagements de la Métropole sont de **59 000 €** (dont 25 000 € en ingénierie Métropole en soutien au Plan intercommunal de prévention et de lutte contre les discriminations) soit environ 3 % des subventions accordées, conformément à la répartition annexée à la présente délibération.

Au total la thématique comptabilise **10 actions** dont une action pour l'égalité femmes /hommes, conformément à la répartition annexée à la présente délibération.

Jeunesse :

Introduit en 2010, cette thématique transversale est confirmée comme une priorité pour développer l'action publique dans les quartiers prioritaires.

Au total pour la thématique « jeunesse », les engagements de la Métropole sont de **14 000 €** (soit environ 1% des subventions accordées, 13 400 € en 2015 sur la programmation initiale) et représente **5 actions**, conformément à la répartition annexée à la présente délibération.

Participation des habitants :

La Métropole concentrera son effort sur l'accompagnement à la mise en place des conseils citoyens puis à leur fonctionnement. Elle soutiendra aussi les actions visant à impliquer davantage les publics les plus éloignés des démarches participatives.

Au total pour la thématique « participation des habitants », les engagements de la Métropole sont de **89 500 €** (soit environ 9% des subventions accordées, 102 500 € en 2015 sur la programmation initiale) et représente **24 actions**, conformément à la répartition annexée à la présente délibération.

Usages et accès du numérique :

Les usages du numérique se sont fortement développés au cours des dernières années. Ils touchent tous les domaines de la vie quotidienne. L'objectif est de favoriser le développement des usages liés à la formation, l'éducation, l'information et l'accès aux droits.

Au total pour la thématique « usages et accès du numérique », les engagements de la Métropole sont de **11 500 €** (soit environ 1% des subventions accordées) et représente **3 actions**, conformément à la répartition annexée à la présente délibération.

➤ **PILIER COHESION SOCIALE**

Cohésion sociale	Montant attribué	Nombre d'actions
Culture, sports et loisirs	125 800	37
Education et parentalité	137 100	32
Prévention de la délinquance et tranquillité publique	73 000	9
Santé	92 300	24
TOTAL	428 200	102

THEMATIQUE -CULTURE SPORTS ET LOISIRS

Appui aux actions de rayonnement intercommunal favorisant l'échange entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération ou bâties en lien avec les projets urbains.

Au total pour la thématique « développement des pratiques culturelles », les engagements de la Métropole sont de **125 800 €** (soit environ 13% des subventions accordées, 122 500 € en 2015 sur la programmation initiale) et représente **37 actions**, conformément à la répartition annexée à la présente délibération.

THEMATIQUE -EDUCATION ET PARENTALITE

Soutien au GIP (Groupement d'Intérêt Public) « Objectif réussite éducative » au titre de l'année 2016 du DRE (Dispositif de Réussite Educative 2-16 ans) et du PRE (Programme de Réussite Educative 16-18 ans) ;

Hors DRE/PRE, soutien aux actions articulées aux projets urbains, soutien aux actions de prévention, de l'illettrisme, d'accès aux savoirs de base, de prévention du décrochage scolaire et d'attractivité de l'offre éducative.

Au total pour la thématique « éducation, formation », les engagements de la Métropole sont de **137 100 €** (soit environ 14 % des subventions accordées, 123 540 € en 2015 sur la programmation initiale) et représente **32 actions**, conformément à la répartition annexée à la présente délibération.

THEMATIQUE -PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET TRANQUILITE PUBLIQUE

Soutien aux actions des CLSPD (Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), animation du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) métropolitain, soutien notamment aux actions d'aide aux victimes, aux actions de médiation et de supervision et de formation des médiateurs.

Au total pour la thématique « prévention collective et tranquillité publique », les engagements de la Métropole sont de **73 000 €** (soit environ 7% des subventions accordées, 59 500 € en 2015 sur la programmation initiale) et **représente 9 actions** conformément à la répartition annexée à la présente délibération.

THEMATIQUE –SANTÉ

Coordination de l'atelier santé ville intercommunal et des ateliers santé ville communaux, soutien à des actions expérimentales de prévention et d'accès aux soins de publics des quartiers prioritaires ou précaires à l'échelle intercommunale ou d'agglomération.

Au total pour la thématique « santé publique », les engagements de la Métropole sont de **92 300 €** (soit environ 9% des subventions accordées, 92 500 € en 2015 sur la programmation initiale) et **représente 24 actions**, conformément à la répartition annexée à la présente délibération.

➤ LE PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Développement économique et emploi	Montant attribué	Nombre d'actions
Développement économique et emploi	230 000	29
Atelier sociolinguistique	46 500	12
TOTAL	276 500	41

Soutien aux actions d'ingénierie pour l'orientation et l'information à l'échelle intercommunale ou d'agglomération, soutien et animation de la charte d'insertion liée au renouvellement urbain, soutien aux actions d'accompagnement vers l'emploi des publics très en difficulté, soutien au développement économique micro local.

Pour les actions relevant de la thématique « économie, accès à l'emploi (hors Actions Socio-Linguistiques) » les engagements de la Métropole sont de **230 000 €** (soit environ 23% des subventions accordées, 234 500 € en 2015 sur la programmation initiale) et **représente 29 actions**, conformément à la répartition annexée à la présente délibération.

Pour les Actions Socio-Linguistiques (A.S.L), les engagements de la Métropole sont de **46 500 €** (soit environ 5% des subventions accordées, 45 500 € en 2015 sur la programmation initiale) et **représente 12 actions** conformément à la répartition annexée à la présente délibération.

Au total de la thématique (développement économique et emploi, ASL inclus), les engagements de la Métropole sont de **276 500 €**.

➤ LE PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

Renouvellement urbain et cadre de vie	Montant attribué	Nombre d'actions
Renouvellement urbain et cadre de vie	110 000	30
TOTAL	110 000	30

Habitat et de cadre de vie :

La Métropole soutient les actions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, le pôle-ressources d'agglomération de la Maison de l'Habitant, les actions accompagnant les projets de rénovation urbaine ainsi que les projets des Fédérations de locataires.

Au total pour la thématique « habitat, cadre de vie », les engagements de la Métropole sont de **110 000 €** (soit environ 11% des subventions accordées, 135 000 € en 2015 sur la programmation initiale) et représente **30 actions**.

A ces crédits relevant de l'enveloppe « contrat de ville » se rajoutent les crédits du « programme cohésion territoriale et renouvellement urbain » mobilisés dans le cadre de cette instruction 2016 pour un montant total de 19 000 € (sur une inscription budgétaire de 30 000 €) en soutien à 4 actions.

Libellé de l'action	Bénéficiaire	Montant attribué
A la découverte du patrimoine de nos montagnes et mon quartier d'hier à aujourd'hui	Histoire de – Découverte et patrimoine	5 000
Vie violence	MALKA	5 000
Architecture 38	CAUE - Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Isère	4 000
Quartier en mouvement	CAUE - Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Isère	5 000
TOTAL		19 000 €

Après examen de la Commission Cohésion sociale du 11 mars 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- approuve la programmation 2016 du contrat de ville et les contributions apportées par Grenoble-Alpes Métropole au projet d'ingénierie du Plan intercommunal de lutte et de prévention contre les discriminations et aux **216 actions retenues**, conformément à la liste des actions et des subventions annexées à la présente délibération, d'un montant total de **988 700 euros** se déclinant comme suit :

- **25 000 €** au titre de l'action en maîtrise d'ouvrage de la Métropole programmée dans le cadre du contrat de ville pour laquelle la Métropole escompte des recettes prévisionnelles de la part des partenaires,
- **963 700 €** au titre des subventions accordées aux actions déposées par les associations, bailleurs et autres organismes, dont 60 000 € pour le Groupement d'Intérêt Public du Dispositif de Réussite éducative (GIP DRE),

- approuve le versement des subventions 2016 aux bénéficiaires, conformément au détail par action figurant en annexe de la présente délibération :
- approuve le modèle type de convention financière annexé à la présente délibération;
- autorise le Président à signer les conventions financières à intervenir entre la Métropole et les porteurs de projets sur la base du modèle type précité;
- autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.